



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organes humains

Question écrite n° 47504

## Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les inscriptions en liste d'attente, voire les refus opposés aux donneurs de moelle osseuse par des établissements hospitaliers agréés, au motif d'un contingentement de nature financière portant sur un nombre de donneurs répartis par région. Cette pratique qui s'inscrit dans une logique administrative et comptable est d'autant plus mal ressentie par les intéressés que l'Agence française des greffes, établissement public national qui a reçu la mission de promouvoir ces actes auprès du grand public, vient précisément de s'inquiéter de la désaffection de l'opinion vis-à-vis de cette activité médicale et de proposer des actions d'information susceptibles de lui donner un nouvel élan. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les mesures qui pourraient être envisagées dans le but de dépasser une telle contradiction qui handicape le développement du secteur des greffes en France et décourage de nombreux donneurs.

## Texte de la réponse

La greffe de moelle osseuse allogénique est une des modalités thérapeutiques permettant pour les malades atteints d'hémopathie maligne d'obtenir de très longues rémissions, voire des guérisons. La majorité des allogreffes de moelle osseuse sont actuellement faites à partir de donneurs familiaux (essentiellement des frères ou des soeurs des malades). Seules 20 % des greffes sont faites à partir de donneurs non apparentés, sélectionnés dans des fichiers de volontaires au don de moelle en raison de leur compatibilité dans le système HLA avec le malade. Des investissements publics importants ont été consentis pour la constitution d'un fichier national de volontaires au don de moelle osseuse et, plus récemment, pour la constitution d'un réseau national de banques de sang placentaire. En effet, d'autres techniques de greffe de cellules souches sont en cours de développement : greffe de cellules souches du sang périphérique ou greffe de cellules souches du sang placentaire. Ces trois dernières années, la stratégie de l'Etablissement français des greffes a consisté, d'une part, à augmenter le nombre de donneurs dans le fichier français de quinze mille noms en trois ans et, d'autre part, à mettre en place une banque de sangs placentaires phénotypés, dont l'objectif est de disposer de cinq mille greffons. Il a par ailleurs été décidé de solliciter des volontaires au don de moelle ou de cellules souches sanguines sur des critères d'origine géographique, afin d'enrichir le fichier dans les groupes peu représentés. Un groupe d'experts a été constitué pour réactualiser cette politique, notamment en ce qui concerne la détermination de la taille optimale du fichier français. Ce groupe de travail a remis à la ministre de l'emploi et de la solidarité et à la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés un rapport intermédiaire sur lequel elles se sont appuyées pour annoncer, le 22 juin dernier, lors d'une journée consacrée aux greffes, une augmentation de la taille du fichier français des donneurs de moelle osseuse, de dix mille personnes par an et la prise en charge systématique de toutes les demandes de typage HLA en vue du don de moelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47504

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3536

**Réponse publiée le :** 2 octobre 2000, page 5664